

N° : 2108 - Mise en place d'un jumelage vincentien

I. Définition

Le jumelage est une relation officielle, régulière et fraternelle entre une Conférence française et une Conférence d'un autre pays, très généralement économiquement défavorisé.

« Cette activité est l'une des plus chères à la Société et aux Vincentiens »

« C'est un devoir pour nous Vincentiens de penser à la souffrance dans les pays les plus pauvres et d'aller au-delà de nos actions de proximité » (Règle, article 4.1)

II. Objectifs

Établir une véritable communion internationale au sein de la famille vincentienne grâce :

- à des échanges fréquents (courriers, fax, téléphones, internet) pour partager, sur un pied d'égalité, joies, peines, projets, prières des deux Conférences,
- à des rencontres avec la jumelle sur place et en France (dans la mesure du possible),
- à des envois de fonds (si nécessaires) pour des projets de développement.

III. Marche à suivre pour monter un jumelage

La Conférence française peut déjà être en relation officieuse avec une Conférence étrangère et il s'agit donc dans ce cas d'officialiser cette relation, ou elle est à la recherche d'un jumelage et demande à la Commission internationale de lui trouver un partenaire. Dans les deux cas, il faut remplir l'imprimé « Demande ou confirmation de jumelage » disponible à Paris auprès de Maurice Kiankalu (01 42 92 08 10).

La Commission internationale proposera dans le second cas des choix de partenaires, en priorité mais non exclusivement, avec l'un des quatre pôles-pays retenus par le national (Bénin, Liban, Madagascar, Vietnam).

Qualités requises : une connaissance préalable des modes de vie des Conférences étrangères, si elle est souhaitable, n'est pas absolument nécessaire. Monter un jumelage ne nécessite qu'une ouverture de cœur et l'engagement d'œuvrer dans la durée.

Relations financières : Pour des raisons de sécurité et de traçabilité, tous les transferts de fonds en direction de l'étranger doivent transiter par le national.

IV. Suivi des jumelages

Un suivi des jumelages est effectué à la réception du chapitre Activités internationales des statistiques annuelles demandées aux Conférences. Ce suivi est communiqué au Conseil Général International de la SSVP.

En 2013 en France, une Conférence sur quatre est actuellement jumelée. L'objectif est d'atteindre dans un premier temps une Conférence sur trois à l'horizon 2016.

Titre : Mise en place d'un jumelage		1 ^{er} auteur : Commission internationale
Chantier : Pauvreté		Dernier auteur :
Nature : fiche action	Fiche mère : oui/non	Dernière date de mise à jour : 22/10/2013
N° : 2108	Doc liés :	